

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231003-97-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

N° 97/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 26 septembre
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 10 octobre

Objet de la délibération :

Eco-centre : convention avec la Ville d'Ornans pour le partage des frais du Bureau d'Etudes

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois octobre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Salle Culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Guillaume AYMONIN à Angèle LIME, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Pascal GOSSE à Sarah VIONNET, Isabelle GUILLAME à Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
- Procuration**
Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFASNE, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Suppléé(e)s**
- Excusé(e)** Joël BOLE, Elisabeth JACQUES, Vincent MARGUET, Romuald MAUGAIN, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s** Christine BREUILLLOT, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Marye FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le projet d'implantation d'une nouvelle déchetterie (Ecocentre) à Ornans porté par le SYBERT nécessitant une procédure administrative de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Ornans,

Considérant que cette procédure administrative est portée conjointement par la Ville d'Ornans et la CCLL en collaboration étroite avec le SYBERT,

Considérant que la Ville d'Ornans et la CC Loue Lison ont souhaité se faire accompagner techniquement par un bureau d'étude spécialisé en urbanisme : Initiative Aménagement et Développement (IAD),

Les frais liés à cette mission d'accompagnement seront divisés à hauteur de 50 % pour la Ville et 50 % pour la CCLL soit 5 940 € TTC par collectivité.

Les modalités d'organisation et financières sont consignées dans une convention entre les deux collectivités.

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la répartition des frais entre les collectivités et autorise le Président à signer la convention y afférant.

Fait et délibéré en séance le 03/10/2023
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président